

RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi^e Colloque international de l'Aidelf
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

La garde des enfants par leurs grands-parents en Suisse

Jean-Marie LE GOFF, Ana BARBEIRO, Elise GOSSWEILER

Laboratoire d'étude des parcours de vie

Institut des sciences sociales

Université de Lausanne

Introduction¹

La garde des enfants en bas âge par leurs grands-parents est un thème de politique sociale souvent abordé sous l'angle de la durée du temps de garde. Par exemple, Esping-Andersen (2008) fait état d'une corrélation négative dans les pays européens entre durée moyenne de garde extériorisée des enfants en bas âge et fréquence de garde par les grands-parents. Selon lui, c'est dans les pays où la durée moyenne de garde par semaine est la plus courte que les grands-parents sont le plus souvent sollicités. Les spécificités de la garde des enfants par les grands-parents en comparaison avec d'autres moyens de garde, plus particulièrement les crèches ou les mamans de jours, ne se réduisent toutefois pas seulement à un problème temporel, mais aussi au type d'échange et de rapport de réciprocité qui est mobilisé. Dans un travail portant sur les différents types de garde des enfants en Suisse Romande, Bühlmann et al. (à paraître) ont utilisé le cadre conceptuel des théories de la réciprocité (Mauss, 1995 ; Sahlins, 1972) pour comprendre les choix de parents en ce qui concerne la garde de leurs enfants. Pour ces chercheurs, dans le cas des crèches et des mamans de jour, le rapport de réciprocité semble s'approcher du type « échange marchand »². Les prestations de garde sont assurées par des professionnels contre une rémunération. Dans le cas des grands-parents, il n'y a pas de rémunération ; le rapport de réciprocité s'approche plutôt du type « partage », caractéristique du lien entre les membres d'une famille (Godbout, 2000), voire éventuellement de type « don pur » (Sahlins, 1972). Souvent, la prise en charge de l'enfant par les grands-parents n'implique aucune contrepartie. Parfois cependant, les grands-parents peuvent être aussi en attente d'un « contre-don », du moins symbolique, en relation avec la situation privilégiée qu'ils ont avec l'enfant. Ce « contre-don » peut se concrétiser, selon Bühlmann et al. (à paraître), dans l'acceptation d'une certaine interférence des grands-parents dans la vie du couple.

Dans la présente communication, nous souhaitons approcher les rapports intergénérationnels du point de vue de la garde des enfants en Suisse. Dans ce pays, en effet, la garde des enfants est souvent confiée aux grands-parents pour des durées assez courtes (deux ou trois demi-journées par semaine) ou en complément à des moyens de garde payants, dans un contexte où d'une part, les mères de famille travaillent souvent à temps partiel, et où d'autre part les moyens de garde payants sont peu développés. Les questions que nous souhaitons aborder portent sur les modalités, voire les conditions, par lesquelles de jeunes parents sollicitent leurs propres parents ou beaux-parents pour leur confier leurs enfants. Comment jouent les critères de disponibilité des grands-parents (proximité géographique, retraite des

¹ Cet article repose sur l'utilisation des données de l'enquête Devenir parent dont la collecte a été subsidiée par le Fonds national de la recherche scientifique (Subsidés numéros 100012-109692/1, 100012-113598/1 et 100012-115928/1, requérant principal, René Levy et co-requérants, Anik de Ribaupierre, Claudine Sauvain-Dugerdil, Dario Spini et Eric Widmer).

² Notons, cependant, que même dans le cas où la garde des enfants implique une rémunération, le rapport de réciprocité ne se réduit pas à l'échange marchand ; selon Bloch et Buisson (1998), ce service a une valeur de lien entre les acteurs impliqués (soit de la part des parents soit de la part des professionnels du « care »), lesquels refusent de considérer l'enfant comme le centre d'une relation « commerciale ».

grands-parents, etc.) ? De quelle manière s'établissent les liens de réciprocité entre les différentes générations ? Comment la durée de garde est envisagée par les parents ? Quelles raisons évoquent les parents en ce qui concerne la décision de confier la garde de leurs enfants aux grands-parents ?

Le travail présenté ici fait partie d'une recherche en cours qui s'appuie sur les données quantitatives et qualitatives de l'enquête « devenir parent », que nous présentons en première partie de cet article. Dans la deuxième partie, nous présentons nos résultats concernant le rôle des grands-parents dans la garde des enfants.

1. Données et méthodes

Nos analyses s'appuient sur les données de l'enquête « Devenir parent » dont la collecte a été menée entre novembre 2005 et mai 2009 par une équipe interdisciplinaire du « Centre Lémanique d'Étude des Parcours et Modes de Vie » des Universités de Lausanne et de Genève³. Le projet comporte une partie quantitative et une partie qualitative. La collecte des données a été organisée en trois vagues : les couples ont été ainsi interrogés une première fois entre le quatrième et le huitième mois de grossesse, une seconde fois quatre mois après la naissance de l'enfant, puis une troisième fois lorsque l'enfant a atteint son premier anniversaire. L'échantillon quantitatif est composé en première vague de 235 couples résidant en Suisse romande qui attendaient un premier enfant lorsqu'ils ont été recrutés⁴. Cette forme de recrutement présentait une grande difficulté dans le sens où il n'existe pas de registre de femmes enceintes au niveau cantonal ou fédéral. Nous sommes ainsi passés par un grand nombre de différentes instances (gynécologues, crèches, infirmières, médias, annonces dans des forums internet consacrés au bébé et à la parentalité, et même, tenue d'un stand dans un salon consacré au bébé et à la petite enfance, etc.) dans le but de constituer un échantillon varié et représentatif. Malgré nos multiples tentatives d'augmenter la participation de couples issus de la classe ouvrière, notre échantillon n'est pas représentatif de la population suisse, la classe moyenne y étant surreprésentée. Par ailleurs il s'est avéré que plusieurs participants, notamment des personnes travaillant dans les secteurs du social, de la santé ou de l'éducation, se montraient particulièrement intéressés à cette question de l'entrée dans la parentalité. D'autres encore, voyaient parfois en leur participation à l'enquête une tribune leur permettant d'exprimer leur mécontentement politique vis-à-vis de leur situation actuelle, en matière de garde notamment, mais aussi en matière de reconnaissance de paternité, par exemple (Le Goff et Ryser, 2010). L'interprétation des résultats nécessite, par conséquence, une certaine prudence.

Trente couples ayant participé à l'enquête quantitative ont de surcroît été choisis pour l'enquête qualitative, consistant aussi en trois vagues d'entretiens, plus au moins aux mêmes moments que leurs interrogations par questionnaire. L'objectif de ces entretiens qualitatifs était de mieux comprendre les représentations et le vécu des jeunes parents. Le guide d'entretien encourageait les interlocuteurs à raconter leur passage à la parentalité de la manière la plus libre possible, en insistant cependant sur certains points qui nous intéressaient plus particulièrement : l'articulation entre le professionnel et le familial, l'organisation du quotidien, le rapport aux grands-parents et aux réseaux sociaux pendant cette période. Les mécanismes qui ont mené à la surreprésentation des classes moyennes dans l'échantillon quantitatif (voir

³ Ce projet pose la question de comment la transition à la parentalité bouleverse la vie du couple : découverte de nouveaux rôles et contraintes, réorganisation du quotidien, modification des relations intra et extrafamiliales, modification de l'image de soi, etc. Nous visons en particulier à identifier les facteurs de différenciation des trajectoires masculines et féminines, notamment dans les trajectoires professionnelles, lors de la transition à la parentalité.

⁴ À l'origine, les couples étaient recherchés seulement dans le canton de Vaud. L'aire géographique a toutefois très vite été élargie à l'ensemble des cantons de la Suisse romande (y.c. le Jura Bernois) du fait du faible nombre de couples recrutés.

dessus) ont produit des effets très similaires (ou même renforcés) lorsque nous avons demandé aux couples s'ils étaient prêts à participer à des entretiens supplémentaires. En conséquence, le volet qualitatif de l'enquête reproduit les biais d'échantillonnage de l'enquête quantitative. Par ailleurs, quelques personnes qui avaient aussi un intérêt professionnel sur le thème de la transition à la parentalité, par exemple, des infirmières travaillant dans un service de pédiatrie, des éducateurs de la petite enfance, etc., ont aussi souhaité participer.

Lors de la première vague, aussi bien dans la partie qualitative que dans la partie quantitative, ont été posées des questions sur comment les couples envisagent la garde de leur enfant. Le questionnaire de la première vague de l'enquête quantitative qui était adressé aux femmes proposait un ensemble de questions concernant la manière dont la garde de l'enfant était envisagée⁵. Une première question demandait aux femmes si elles, ainsi que leur partenaire, envisageaient un moyen de garde extérieur. En cas de réponse positive, il leur était demandé de donner des précisions sur le moyen de garde qu'ils envisageaient d'adopter, plusieurs réponses étant alors possibles. Nous leur demandions également pour combien de demi-journées par semaine ils envisageaient d'utiliser ce(s) moyen(s). Les options de garde étaient les suivantes : grands-parents, autres membres de la famille, amis, maman de jour, baby-sitting et crèche. Cette batterie de questions s'est révélée toutefois contenir une imprécision nuisant à l'interprétation des réponses lorsque deux options de garde, voire plus, ont été mentionnées. En effet, nous ne savons pas exactement si les différents moyens sont énumérés en alternative les uns des autres ou bien s'ils sont envisagés être utilisés simultanément par les couples. Dans le questionnaire quantitatif de la deuxième vague étaient posées des questions sur l'organisation de la garde, mais cette deuxième vague ayant lieu avant la fin du congé maternité, peu de femmes ont répondu à ces questions. Dans la troisième vague, un calendrier de type fiche *ageven* permettait de retracer l'itinéraire de garde des enfants depuis leur naissance en vis-à-vis des activités professionnelles et des différents congés de leur mère. Un exemple rempli de ce questionnaire est indiqué en figure 1. Outre les durées de garde à l'extérieur, étaient relevés le type de garde ainsi que le nombre de demi-journées par semaine. Les 185 calendriers collectés peuvent ainsi être mis en relation avec les modes de garde tels qu'ils étaient envisagés au moment de la première vague. Cette démarche de confrontation entre garde envisagée et garde effective est, dans le cadre de cet article, plus développée en ce qui concerne la garde par les grands-parents.

L'utilisation des données qualitatives s'est faite selon deux directions complémentaires. D'un côté, nous nous sommes intéressés à la comparaison entre ce que les parents avaient répondu lors de la première vague sur leurs intentions de confier la garde de leur enfant à leurs parents ou beaux-parents avec les pratiques telles qu'elles ont été enregistrées dans le calendrier. À cela s'ajoute un intérêt à analyser l'évolution des intentions, telles qu'indiquées en deuxième et troisième vagues. L'élaboration d'un tableau de synthèse a permis de mettre cette évolution en rapport avec les conditions professionnelles des parents. D'un autre côté, l'ensemble des entretiens réalisés auprès de treize couples au long des trois vagues a été analysés de façon systématique, afin de comprendre comment les conditions professionnelles des parents et des grands-parents, les représentations sur la garde et sur le rôle des grands-parents et les relations entre parents et grands-parents jouent dans les décisions concernant la garde des enfants.

⁵ Ces questions n'étaient pas posées aux hommes pour des raisons de temps d'interview.

FIGURE 1 : EXEMPLE DE CALENDRIER DE GARDE DE L'ENFANT EN VIS-A-VIS DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE LA FEMME

Année	FEMME										ENFANT						
	Mois	Evén	Santé	Emplo	Détails	Non-empl.	Raison	Santé de l'enfant	Crèches	Détails	Maman de jour	Détails	Baby-sitter	Détails	Enfance 1	Détails	Enfance 2
2005	September		C														
	October																
	November																
	December																
2006	January																
	February																
	March																
	April																
	May																
	June																
	July																
	August																
2007	September																
	October																
	November																
	December																
2007	January																
	February																
	March																
	April																
	May																
	June																
	July																

Une procédure d'analyse de contenu thématique (cf. Bardin, 1977) a permis d'organiser en différentes catégories et sous-catégories les parties des entretiens qui portaient sur les grands-parents et sur la garde des enfants. Quatre catégories générales mais fortement liées entre elles ont été établies : une catégorie plus « factuelle », décrivant comment les couples envisagent et concrétisent la garde des enfants, et trois catégories qui regroupent des arguments liés à la décision de faire garder les enfants par les grands-parents. Ces trois catégories concernent des arguments de type pragmatique, relationnel et représentationnel (voir ci-dessous).

2. Résultats

Sont présentés ici les résultats obtenus à partir des différentes analyses effectuées. Nous nous penchons, en premier lieu, sur les différents types de garde et sur la durée hebdomadaire de la garde envisagée par les parents à leurs propres parents ou beaux-parents ; en deuxième lieu, sur les arguments mis en avant pour justifier le choix ce mode de garde ; et finalement nous adoptons une perspective longitudinale, en analysant les changements entre les intentions de garde exprimées lors de la première vague et les pratiques, telles qu'elles se sont concrétisées en deuxième et troisième vagues.

2.1. Les types de garde par les grands-parents :

Un peu plus de la moitié des couples (52%) pensaient, lors de leur premier entretien, à faire garder leur enfant par leurs parents ou beaux-parents. La durée de garde envisagée était de 2,6 demi-journées par semaine en moyenne, le mode se situant à 2 demi-journées (cf. figure 2). Cette durée est courte, en comparaison avec les durées envisagées par les couples souhaitant recourir à une crèche (4,9 demi-journées en moyenne) ou à une maman de jour (4,8 demi-journées). Dans plusieurs cas, les couples répondent que leurs souhaits de nombre de demi-journées de garde est de 0 (figure 2). Les entretiens montrent en fait que la garde par les grands-parents est envisagée soit de manière occasionnelle, soit de manière régulière, ou encore de manière régulière, mais exceptionnelle (que nous avons nommé « garde régulière flottante »). Lorsque les couples font effectivement garder leur enfant par leurs propres parents

ou beaux-parents (environ huit couples sur dix), l'enfant est alors gardé en moyenne 2,4 demi-journées par semaine, plutôt en correspondance avec ce qui était envisagé (figure 3).

FIGURE 2 : NOMBRE ENVISAGÉ DE DEMI-JOURNÉES DE GARDE PAR LES GRANDS PARENTS

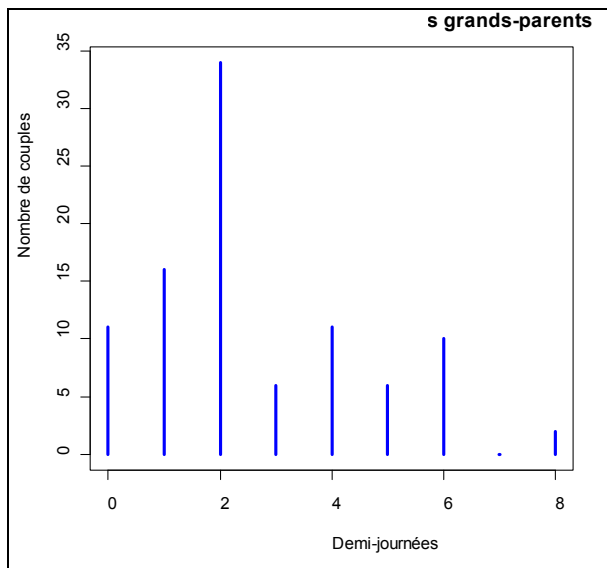
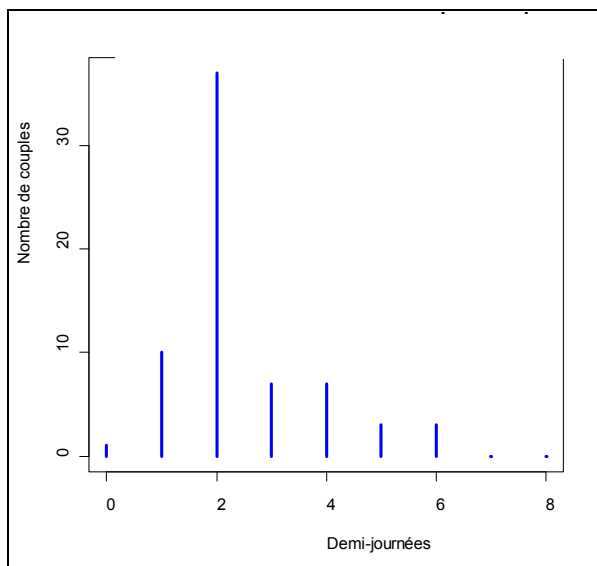


FIGURE 3 : NOMBRE EFFECTIFS DE DEMI-JOURNÉES DE GARDE PAR LES GRANDS PARENTS : COUPLES QUI ENVISAGENT CE MODE DE GARDE AVANT LA NAISSANCE



La garde occasionnelle concerne les besoins ponctuels qui ne se produisent pas forcément en rapport avec le travail des parents ; plusieurs couples parlent de ce type de garde pour pouvoir avoir des moments de loisir (un soir, un weekend), soit en couple, soit pour la maman seule (e.g., pour aller faire du sport). Ce type de garde est évoqué aussi pour donner

l'opportunité aux grands-parents d'être en contact avec leur petit-enfant en l'absence des parents. Cette garde occasionnelle semble rentrer très « naturellement » dans l'idée que les couples se font à propos du rapport entre les générations : si les grands-parents sont disponibles et habitent près du lieu de domicile du couple, il est tout-à-fait naturel qu'ils puissent s'occuper ponctuellement de l'enfant. D'un côté, les couples évoquent souvent le fait que leurs parents ou beaux-parents ont exprimé leur souhait de s'occuper de l'enfant, alors que de l'autre, ils considèrent très important que l'enfant puisse vivre des moments avec ses grands-parents et partager des expériences avec eux. Toutefois, la garde semble moins souvent être de type occasionnel en comparaison avec ce qui était envisagé.

La garde régulière est plutôt liée à l'activité professionnelle des parents. En première vague, elle est souvent mentionnée avec d'autres moyens tels que la crèche ou la maman de jour, ce qui tend à montrer qu'elle est envisagée en tant que complément à ces moyens de garde, mais aussi parfois en alternative à ceux-ci. Le volet quantitatif montre ainsi que parmi les 96 couples qui pensaient confier la garde aux grands-parents de l'enfant, 51 l'envisageaient en complément ou en alternative à une garde en crèche et 37 en complément ou en alternative à une garde par une maman de jour. La garde régulière par les couples exige alors une programmation minutieuse de la semaine qui est souvent découpée en demi-journées. Les journées et demi-journées accordées aux grands-parents restent fixes, selon leurs disponibilités et celles des autres intervenants dans la garde des enfants.

La « garde régulière flottante » (type hybride) se produit lorsque les parents savent qu'ils auront besoin de faire garder l'enfant une demi-journée ou plus par semaine, mais le moment de ce besoin est variable, selon des variations des horaires de travail ou d'études de la mère. La grande disponibilité en temps des grands-parents, dès lors qu'ils n'exercent plus d'activité professionnelle ou une activité à temps partiel, permet de palier à la variabilité des horaires semaine après semaine, plus facilement que dans le cas d'une maman de jour ou d'une crèche.

2.2. Les raisons évoquées pour le choix de la garde par les grands-parents

Les couples évoquent différents arguments concernant la garde par les grands-parents, notamment en ce qui concerne la garde régulière. Nous avons pu repérer différents types d'arguments évoqués pour ce choix, que nous avons classifiés de pragmatiques, relationnels et représentationnels.

Les arguments pragmatiques mettent en relation les besoins professionnels des parents, la disponibilité des grands-parents en termes de temps (plus spécifiquement, des grands-mères lorsqu'elles ne travaillent plus) ainsi que la proximité des lieux de résidence des parents et des grands-parents. Dans la catégorie des arguments pragmatiques entrent aussi les raisons économiques, les couples évoquant le coût élevé des moyens de garde extériorisés, comme les crèches, pendant cinq jours par semaine. S'ajoutent en outre, des difficultés à trouver une maman de jour ou une place dans une crèche publique, ainsi que la distance entre le lieu de domicile et le lieu de l'institution. La bonne volonté des grands-mères à s'adapter de manière flexible aux besoins des parents est un facteur qui aide à l'organisation de la vie quotidienne des parents :

« la crèche ou la maman d'jour...c'est beaucoup moins flexible que...la voisine ou bien que ma maman en termes de...de jours (...) et puis que finalement la voisine ou ma maman ça coûte moins cher de toute façon qu'une euh...maman d'jour officielle ou la crèche... »

(Interviewé 016, vague 2)

Le deuxième grand groupe d'arguments est de type relationnel. Si les bonnes relations avant la naissance du bébé facilitent le choix de confier la garde de son enfant à ses grands-parents, les petits conflits évoqués par quelques couples avec leurs parents ou beaux parents n'empêchent pas ce choix, quoique pouvant cependant le limiter (voir ci-dessous). En revanche, la garde par les grands-parents n'est pas souhaitée lorsque la relation entre le couple et leurs parents est trop conflictuelle ou distante (ce qui s'ajoute souvent à la distance physique).

Les couples distinguent la relation entre eux et leurs parents ou beaux-parents et la relation particulière entre leur bébé et ses grands-parents.

« ses grands-parents... que ce soit mes beaux-parents ou mes parents, c'est des gens qui sont importants pour elle donc elle (...), enfin elle ne doit pas pâtir des tensions que j'ai avec ma belle-mère ou que j'aurais avec (...) mes parents ou comme ça (...) enfin j'essaie que ça interfère le moins possible justement dans la relation qu'elle peut avoir avec les autres membres de la famille donc...qu'elle puisse les voir euh...et puis que...c'est ses grands-parents avant d'être mes beaux-parents disons... »

(Interviewée 016, vague 3)

Par ailleurs, certains grands-parents font sentir aux personnes interviewées qu'il est aussi très important pour eux d'être avec leurs petits enfants, ce que les parents voient avec un mélange de satisfaction et de crainte de voir leur rôle usurpé. Cette crainte est plus souvent exprimée lors des entretiens de première et deuxième vague alors qu'elle semble s'être atténuée dans la durée avec l'expérience de « partage » de leur enfant avec la famille (troisième vague). Plusieurs couples parlent d'un rapprochement avec leurs parents ou beaux parents après la grossesse et l'arrivée de l'enfant, la garde par les grands-parents semblant d'ailleurs contribuer à ce rapprochement relationnel. La gestion des rapports avec les grands-parents apparaît finalement être un facteur ayant contribué aux décisions sur la régularité de la garde et sa durée hebdomadaire (voir ci-dessous).

La dimension représentationnelle de représentation prend une place importante dans le discours des couples. Les couples se trouvent dans une dynamique de transformation de leurs vies et de leurs rôles. Ils s'appuient sur leurs représentations de la parentalité, sur des modèles de famille et d'éducation des enfants pour justifier et construire leur quotidien. Les expériences passées avec leur famille d'origine ou avec leur entourage sont des référents importants pour cette construction. Les parents se positionnent en continuité ou en rupture avec ces référents pour se projeter sur l'avenir de leur nouvelle famille. Une des thématiques les plus récurrentes en ce qui concerne la garde des enfants est le travail des femmes et ses conséquences sur leur bien être et celui des enfants. Plusieurs femmes interviewées font référence au fait que leurs mères travaillaient pendant qu'elles étaient petites sans que cela n'ait eu de conséquences négatives sur leur propre bien-être. D'autres interviewés, soit des hommes ou des femmes, mettent en valeur les avantages, pour eux-mêmes, liées au fait que leurs deux parents travaillaient et d'avoir été gardés hors du foyer :

« ils nous ont aussi laissé... l'indépendance. (...) Quand ils rentraient du travail ils avaient des choses à nous raconter euh...s'ils parcouraient des lieux, (...) quand ils revenaient c'était aussi le plaisir des retrouvailles. (...) Il y a des gens qui m'disent...ah lala tu vas reprendre le travail à 100%! (...) ouais je vais reprendre mon travail à 100%...j'veux dire euh...mes parents ils bossaient les deux à 100% et ce n'est pas pour ça que je me sens moins aimée...au contraire quoi (...) ce n'est pas la quantité qui compte, c'est la qualité... »

(Interviewée 020, vague 2)

« je ne connais pas bien les crèches [d'aujourd'hui], mais moi j'en ai eu une quand j'étais gamin (...) j'ai adoré ça parce que j'ai grandi avec d'autres enfants »

(Interviewé 042, vague 1)

Des expériences familiales de mère au foyer sont parfois évoquées, mais dans un discours de rupture avec ces exemples :

« moi j'ai l'exemple avec ma maman, quand j'suis né, qui a complètement arrêté de travailler (...) Après, quand je suis passée aux études, etc... elle a décidé de se remettre, et puis entre temps il y a un intervalle de 15-20 ans... c'est extrêmement difficile hein... parce que les papiers c'est bien joli, mais 15 ans plus tard c'est l'informatique... »

(Interviewé 231, vague 1)

« on discutait...entre copines et tout (...) on devait avoir douze, treize ans...et puis on parlait de l'an 2000 (...) C'était tellement... futuriste je dirais (...) moi je calculais...ah ben en l'an 2000 j'aurai 32 ans...ben je serai mariée et puis j'aurai des enfants (...) Pour moi c'était... ben, voilà, j'élèverai mes enfants...je serai à la maison...je m'occuperai de mes enfants...mon mari travaillerait...c'est ce qu'on voit couramment, je dirais, puisqu'on l'a comme modèle autour de nous... mes parents, ben... mon papa travaillait... ma maman était à la maison et s'occupait de nous, quoi... donc c'était évident qu'on reproduisait les mêmes schémas »

(Interviewée 042, vague 2)

« c'est vrai, peut être, aussi pour l'équilibre, de se dire... elle n'est pas à la maison toute la journée et puis l'autre qui revient le soir... ah oueh j'ai travaillé... je suis fatigué... ou des choses comme ça... ça j'ai vécu chez ma maman... bien, dans ma famille... mon papa c'était... ben l'idée que c'est moi qui ramène les sous pour la famille et maman, elle ne travaille pas... point »

(Interviewée 043, vague 1)

« j'ai eu ma mère qui est restée à la maison... mais c'était un sacrifice... c'était tout pour s'occuper des enfants... Il n'y avait pas le choix... alors que nous... on a un côté apparemment un peu plus libre, quoi...on peut toujours changer les choses... »

(Interviewée 058, vague 2)

Ce type d'argumentation doit pourtant être pris avec précaution : nous avons déjà signalé le fait que l'échantillonnage dans cette étude est biaisé ainsi que l'intérêt particulier et non représentatif des parents en Suisse que portent les participants de notre étude aux politiques familiales. Nous avons pu remarquer, aussi, qu'il y a une différence entre les discours tenus par les couples et leurs pratiques, qui tendent à être moins égalitaires après l'arrivée de l'enfant. Ce constat est développé dans une autre publication sur les données de cette enquête (Le Goff et al., 2009).

La construction du rôle de parent va de pair avec la transformation de l'image de leurs propres parents en grands-parents. Les grands-parents sont alors vus comme des personnes essentielles dans la vie de l'enfant, mais avec un rôle différent des parents : si l'éducation est l'apanage des parents, les grands-parents sont là pour « chouchouter » les enfants et pour leur proposer des expériences différentes, liés à leur rythme de vie plus calme et au savoir qu'ils ont accumulé au cours des années.

« c'est eux qui vont se transformer... un peu d'après ce qu'on voit, en grands-parents gâteau... alors, ça c'est clair, parce que... voilà, ils sont déjà... ils sont prêts... »

(Interviewée 231, vague 1)

« le rôle de ma mère c'est de... c'est de les chouchouter, quoi... pas de les éduquer... »

(Interviewée 011, vague 2)

« Oh ben... peut être qu'avec nous il sera peut être plus capricieux et avec les grands-parents... ben, vu que les grands-parents laissent tout aller... enfin, beaucoup d'choses... plus gentils (...) Et j'pense qu'il aura appris aussi d'autres choses... il aura un nombre de choses que nous, on ne peut pas... ils jouent peut être plus souvent avec lui que nous (...) quand on revient du travail on doit faire à manger (...) Il ya des choses à faire! »

(Interviewée 011, vague 3)

2.3. La limitation du temps ou de la régularité de la garde par les grands-parents

Nous avons déjà relevé que la garde des enfants par les grands-parents se limite à quelques demi-journées par semaine en étant éventuellement combinée avec d'autres modes de garde. Les arguments mis en avant par les parents pour justifier cette limitation de la garde sont parfois des arguments pratiques. Il s'agit, par exemple, du fait que les grands-parents ne sont pas disponibles tous les jours (ils travaillent encore ou ont d'autres activités), de la peur de les surcharger s'ils ont des problèmes de santé, ou de la distance de leur lieu de domicile, ce qui cause alors des problèmes pour leur amener l'enfant tous les jours. Les parents présentent aussi des arguments qui portent sur le respect de leurs parents ou beaux-parents, sur la reconnaissance de leurs limitations en termes de santé ou de leur vie privé et sur l'envie de ne pas se décharger de ses responsabilités sur les grands-parents, en les surchargeant conséquemment :

« là il y a la femme de mon papa... elle aimerait... au début elle le voulait tout le temps et puis nous, on n'avait pas envie de ça. (...) Elle est malade et puis elle (...) elle a des douleurs... elle est assez fatiguée et puis... d'une part on pensait que ça lui ferait trop. »

(Interviewée 180, vague 3)

Cependant, les arguments les plus fréquents sont de type relationnel et représentationnel. Même si au niveau pratique, toutes les conditions sont réunies pour que les grands-parents gardent les enfants pendant toute la semaine (et verbalisent cette disponibilité), les couples évitent d'opter pour ce mode de garde « à temps plein ». Les arguments liés aux relations avec les grands-parents (type relationnel) reposent surtout sur la dynamique de construction de leur nouvelle « identité » de parents, celle-ci passant par un questionnement et une transformation des rapports qui les lient à leurs propres parents. Les nouveaux parents revendiquent une certaine indépendance qui passe par la définition d'une limite de durée concernant la présence des grands-parents dans leurs vies et dans celle du bébé. Les grands-parents doivent ainsi savoir se maintenir « à leur place ».

« Ma maman elle est venue le premier mois hein... parce qu'au mois de juin elle était là... elle est pas mal venue rendre visite, euh... bon... parfois je n'aimais pas trop (...) - Qu'est-ce qui te convient, aujourd'hui à 17 heures ou demain à 9 heures ? - Non je ne peux pas, alors on s'verra mercredi - et puis... voilà ! Je lui posais mes conditions, parce que je trouvais que... des fois c'était un peu trop... »

(Interviewée 043, vague 2)

« Oueh, oueh... alors je l'invite volontiers [à la belle mère]... j'ai plaisir à la voir, mais... faut pas qu'elle commence à vivre ici, quoi !... »

(Interviewé 043, vague 3)

« J'ai... j'ai un peu peur... mais bon c'est des... c'est des petites phrases, mais P. a réagi plus fort que moi... mais sa maman a déjà dit deux fois que ce bébé c'était un peu le sien... elle a sorti cette phrase comme ça... (rire) (...) et puis il a dit... ah il va falloir qu'on clarifie les choses dès que le bébé soit là... »

(Interviewée 180, vague 1)

« Chez nous c'est un petit peu le contraire de ces familles très accaparantes... très étouffantes... où vous avez votre mère deux fois par jour au téléphone... et puis qui vous demande si vous avez pensé à ci et puis si vous avez pensé à ça (...) Alors, Dieu, merci ! Ce n'est pas comme ça chez nous ! »

(Interviewée 103, vague 1)

Cette volonté d'indépendance est liée à l'envie de construire une famille « à trois », c'est-à-dire une famille nucléaire dans laquelle les parents et le bébé doivent avoir un espace et un temps à eux :

« J'ai vraiment envie d'être une famille avec P., le bébé et moi... et puis les autres ils sont là, mais... c'est d'abord nous trois... et je n'ai pas du tout envie de me laisser envahir par les différentes personnes... qui viennent quand elles veulent et puis qui nous imposent leur manière de faire ou comme ça... j'ai... j'ai envie d'avoir du temps pour ma famille et puis ma famille ça sera nous trois ! »

(Interviewée 180, vague 1)

De même, l'existence de rapports conflictuels avec les grands-parents avant la grossesse est aussi évoquée pour justifier la limitation du temps et de la régularité de la garde par les grands-parents :

« Sa femme voulait garder Y. régulièrement... et puis que... que nous, on ne voulait pas. (...) Mon père avait parlé de sa femme comme la grand-maman de Y. (...) et puis que pour moi c'est très important que les choses soient claires... alors elle peut avoir un rôle de grand-maman... je suis très contente qu'ils s'entendent bien, mais je ne veux pas que Y. l'appelle grand-maman parce que ce n'est pas sa grand-maman (...) je veux que pour lui ce soit clair que... c'est juste qu'on a besoin que les choses soient claires... »

(Interviewée 180, vague 3)

Les arguments de type représentationnel reposent souvent sur les rôles respectifs des parents et des grands-parents concernant la vie du bébé, et plus particulièrement ce qui est en relation avec son éducation. La place privilégiée des grands-parents, telle que nous l'avons évoquée à travers la définition de leur rôle, est contrecarrée par la volonté de vouloir limiter

leur temps de présence. Comme nous l'avons déjà dit, les grands-parents sont vus comme des personnes qui sont là pour « chouchouter », pour jouer avec l'enfant, et les parents se méfient de leur éventuelle capacité à l'« éduquer ». En effet, les parents se réservent le monopole de cette fonction et des décisions qu'elle implique :

« Oui, spontanément, si elle aurait pu le garder cinq jours par semaine elle le ferait (rire). En gros (rire), elle nous laisserait travailler les deux à 100% et puis elle le garderait tous les jours, si elle pouvait. (...) Elle s'est mise à la retraite il y a deux ans, dans l'idée de pouvoir garder nos enfants, alors que nous, on ne parlait encore pas du tout d'enfant. (...) Ouais, on a un peu de craintes que... qu'elle le couvre un petit peu trop. (...) On n'est pas complètement convaincu que ça se passera bien, finalement... on lui laisse sa chance (rire) ! »

(Interviewé 016, vague 1)

« Ils vont être grand-père et puis c'est le rôle qu'ils vont avoir... avec l'enfant... donc là (...) Il y aura des barrières à mettre. (...) Je leur ai clairement dit... que l'éducation et autre c'est nous qui nous en occupons et puis qu'eux, ils n'ont rien à voir là-dedans... donc j'ai bien précisé les choses au début. »

(Interviewé 011, vague 1)

« Y il a des fois des petites choses qu'elle fait différemment... que moi je ne fais pas la même chose... C'est purement égoïste, parce que je ne pense pas du tout certainement à L. en disant ça... Je ne pense qu'à moi, en fait... C'est à moi, et puis en me disant, ben j'ai ce rôle de maman c'est à moi de décider... »

(Interviewée 182, vague 3)

Dans les décisions relatives à la façon d'élever ses enfants, les parents prennent en compte les fonctions qui peuvent être remplies par d'autres modes de garde, en plus d'eux-mêmes et des grands-parents. La crèche est vue par une partie des couples comme un lieu qui offre des expériences spécifiques dont l'enfant doit aussi profiter :

« Les raisons, pour moi c'est... à la crèche ils ont... il a un environnement avec... il est avec des autres enfants de son âge... il joue et puis... c'est des professionnels qui s'en occupent...ça fait entre guillemets son... pas son éducation, mais je sais qu'il est entre de bonnes mains... les grands-parents ce n'est pas la même chose, disons... ils sont plus... ils peuvent permettre plus de choses et puis c'est clair que... il peut faire des choses chez mes parents et qu'ici on lui interdit... »

(Interviewé 011, vague 3)

2.4. Les types de garde envisagés et les pratiques en deuxième et troisième vague vis-à-vis de la garde par les grands-parents

Les couples qui avaient envisagé confier la garde de leur enfant par leurs parents l'ont fait souvent dès la fin du congé maternité (figure 4). Cependant, près de deux couples sur dix qui envisageaient une garde par les grands-parents n'ont finalement pas concrétisé ce projet. Quelques couples qui n'envisageaient pas de garde par les grands-parents de l'enfant l'ont finalement confié à ces derniers (figure 5). La durée moyenne de garde est alors de 2,7 demi-journées. Dans plusieurs cas cependant, les grands-parents se voient confier la garde de leur petit-enfant plus de quatre demi-journées par semaine (figure 5), ce qui peut vouloir dire que ceux-ci ont finalement été sollicités à défaut d'un autre moyen de garde.

FIGURE 4 : PROPORTION CUMULÉE DE COUPLES AYANT FAIT GARDE LEUR ENFANT PAR LEURS PARENTS

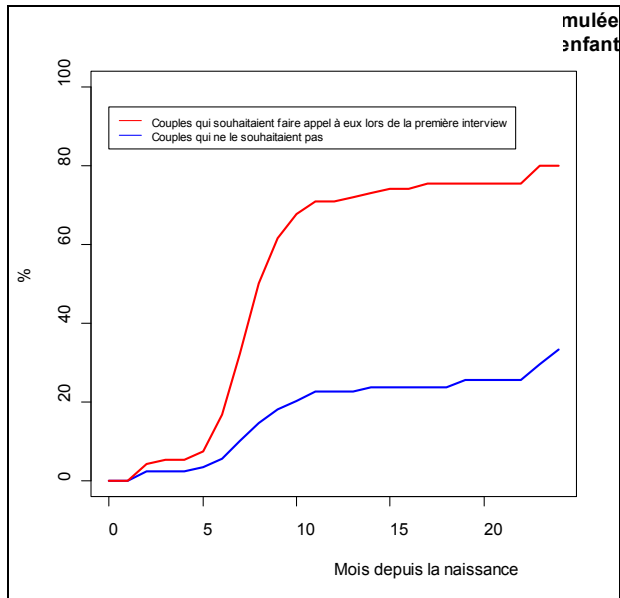
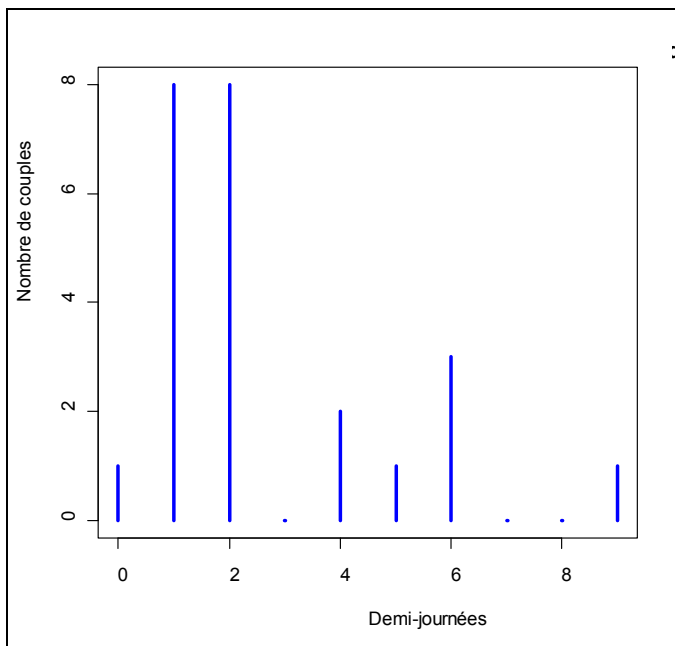


FIGURE 5 : NOMBRE DE DEMI-JOURNÉES DE GARDE PAR LES GRANDS PARENTS : COUPLES QUI N'ENVISAGEAIENT PAS CE MODE DE GARDE AVANT LA NAISSANCE



De même, dans le volet qualitatif, les couples interviewés restent plutôt fidèles à ce qu'ils avaient indiqué avoir planifié lors de leur première interview, voire même recourent de plus en

plus à l'aide de leurs parents pour la garde de l'enfant. Les parents semblent se sentir de moins en moins menacés par la possible intrusion de leurs parents dans l'éducation qu'ils veulent transmettre à leur enfant. Ainsi, en première vague, de nombreux interviewés se disaient favorables à confier le futur enfant à leurs parents tout en craignant leur interférence notamment dans le domaine de l'éducation. Ces mêmes personnes déclarent que, au cas où leurs parents devaient être trop intrusifs, ils devraient clarifier les choses, au risque de ne plus leur laisser l'enfant. Ces réticences s'estompent avec le temps, l'aide offerte par les grands-parents devenant même de plus en plus appréciée. Parallèlement à cela, dans les premières semaines qui suivent la naissance de l'enfant, les interviewés indiquaient avoir beaucoup de peine à se séparer de leur enfant, surtout pour des périodes prolongées, alors que cela semble moins difficile en vague 3. Les interviewés qui, en vague 1, confiaient ne pas du tout vouloir recourir à l'aide des grands-parents en matière de garde semblent finalement apprécier l'aide de leurs parents pour des gardes occasionnelles.

Conclusion

La garde des enfants par les grands-parents a, aux yeux des parents, de multiples significations. Cette garde peut-être occasionnelle, avec le but de permettre aux parents d'avoir des activités de loisir ou de faire face à des imprévus. Elle peut être régulière, parfois en complément avec une garde en crèche ou chez une maman de jour, et permettre alors aux femmes d'exercer leur activité professionnelle à temps plein ou partiel. Les caractéristiques principales de ce type de garde est sa gratuité en termes monétaires, son inscription dans un rapport de partage intergénérationnel fabriquant du lien entre les membres du couple et leurs parents ou beaux-parents. Dans ce sens, l'enfant peut aussi médiatiser les liens existants entre parents et grands-parents. Ces différents constats vont tout-à-fait dans le sens de ceux faits par Bloch et Buisson (1998) dans une étude sur des parents français.

Cependant, la gratuité de la garde des enfants par les grands-parents ne semble pas traduire un rapport de type « don pur », comme le suggéraient fortement Bühlmann et *al.* (à paraître), mais plutôt une relation où le partage est fait de « dons » et « contre-dons », ces derniers ayant la particularité de ne pas être accompagnés d'un souci de retour à brève échéance. Si s'occuper des petits-enfants rend un service aux parents, ceux-ci se trouvent aussi dans la position d'offrir un « don » aux grands-parents, dans le sens où le contact avec les enfants est désiré par ces derniers. Un autre aspect de ce rapport de réciprocité est le fait que, comme supposé par Bühlmann et *al.* (à paraître), s'occuper des petits-enfants implique aussi s'accorder un certain droit d'interférer dans la vie de l'enfant et de ses parents, ce que les couples interviewés acceptent en définissant des limites à cette interférence, comme dans le cas des décisions sur l'éducation de l'enfant. Si cela n'a pas été évoqué dans les entretiens que nous avons analysé, il se peut qu'un autre contre-don, lui aussi différé, soit en jeu : celui-ci se rapporte à l'idée qu'un jour les grands-parents auront besoin que les parents s'occupent d'eux. En effet, dans une étude publiée en 1994, Coenen-Hutter et *al.* constataient qu'en Suisse beaucoup d'adultes s'occupaient de leurs parents âgés et dépendants. Ceci nous apparait une voie de recherche à entreprendre dans le futur, pouvant permettre d'intégrer dans une même approche le rapport entre les politiques sociales lié au *care* (personnes âgées et enfants en bas âge) et les rapports intergénérationnels, dans une perspective de parcours de vie.

Plusieurs facteurs semblent influencer sur le fait que la durée hebdomadaire de garde, aussi bien envisagée que réelle, soit courte (elle est deux fois moins longue que la durée de garde en crèche ou chez une maman de jour). Le besoin de temps de garde peut jouer un rôle, si par exemple la femme souhaite travailler à temps partiel. Cependant, le rôle familial que doivent jouer les grands-parents et l'appréhension de l'intrusion des grands-parents dans l'éducation de l'enfant sont aussi prises en compte.

Dans certains cas, la naissance de l'enfant correspond pour les parents des couples interviewés dans l'enquête « devenir parent » à une transition à la grand-parentalité, et plus généralement, la venue de l'enfant a pour conséquence de transformer les rôles et les liens intergénérationnels existants et d'en créer de nouveaux. La garde de l'enfant par les grands-parents et sa « régulation » par les parents est aussi un instrument qui permet de définir le rôle des grands-parents au sein de la famille, mais aussi de les écarter de la famille nucléaire qu'ils sont en train de constituer.

Dans la suite de nos travaux, nous souhaitons plus particulièrement nous intéresser à la dimension de genre dans la garde par les grands-parents. Nous avons remarqué que dans les entretiens de la première vague les interviewés parlent de la garde par les « grands-parents », sans toujours préciser lequel de ces grands-parents sera plus impliqué dans la garde de l'enfant. Ils parlent ainsi souvent de leurs parents en tant qu'une seule entité. De même, les réponses données dans le volet quantitatif font peu état du genre des grands-parents lorsqu'ils sont sollicités pour la garde. Cependant, en deuxième et troisième vagues, lorsque la garde s'est routinisée et banalisée, les mères des interviewés apparaissent beaucoup plus présentes que les pères dans les discours, ce qui rejoint le constat fait par Bloch & Buisson (1998) selon lequel confier l'enfant aux grands-parents signifie de fait le confier aux grands-mères.

BIBLIOGRAPHIE

- BARDIN L. (1977). *L'analyse de contenu*. Paris : PUF.
- BLOCH F. & BUISSON M. (1998). *La garde des enfants. Une histoire de femmes. Entre don, équité et rémunération*. Paris : L'Harmattan.
- BÜHLMANN F., LE GOFF J.-M., CAMENISCH M., GIUDICI F. & TETTAMANTI M. (à paraître). Transition à la parentalité et garde d'enfant en Suisse. In Giraud B. & Lucas B. (éd.), *Face à la dépendance. États sociaux, citoyenneté et politiques publiques en Europe*. Presses Universitaires de Rennes.
- COENEN-HUTTER J., KELLERHALS J. & VON ALLMEN M. (1994). *Les réseaux de solidarité dans la famille*. Lausanne : Réalités Sociales.
- ESPING-ANDERSEN G. (2008). *Trois leçons sur l'État-Providence*. Paris : Seuil.
- GODBOUT J. T. (2000). *Le don, la dette et l'indentité. Homo donator versus homo oeconomicus*. Paris : la Découverte.
- LE GOFF Jean-Marie, LEVY René, SAPIN Marlène, CAMENISCH Martin (2009). Devenir parent, changer de vie. In Oris Michel et al (éd.) : *Transition dans le parcours de vie et construction des inégalités*. Lausanne : Presse polytechniques et universitaires romandes. pp. 233-252.
- LE GOFF Jean.-Marie, RYSER Valérie-Anne. (2010). The meaning of marriage for men during their transition to parenthood : the Swiss context. *Marriage and Family Review*. 46(1) : 107-125.
- MAUSS M. (1995). *Sociologie et anthropologie*. Paris : PUF.
- SAHLINS M. (1972). *Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*. Paris : Gallimard.